

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT – BICUPE – SIC

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de LABOURSE

Société GRANULOE

Demande d'autorisation environnementale
d'exploiter une unité de production de granulés de bois

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'Environnement, une consultation du public est organisée du 10 juin au 10 septembre 2025 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de production de granulés de bois sur le territoire de la commune de LABOURSE présentée par la société GRANULOE.

Le dossier, qui comprend la décision d'examen au cas par cas n°2023-7564 indiquant que le projet n'est pas soumis à l'étude d'impact, est consultable par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-granulation-labourse>.

Les avis recueillis par l'administration sur la demande ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis sont mis à la disposition du public sur ce site sans délai au fur et à mesure de leur émission. Les observations et les propositions du public sont accessibles sur ce site. Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors d'une réunion publique. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire à la demande du service instructeur.

Pendant cette période de consultation, le dossier de demande d'autorisation peut être consulté, à la préfecture du Pas-de-Calais – Section des installations classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9.

Des informations peuvent être demandées auprès de :

- M. Brevière Christophe, responsable développement : cbreviere@voe.bio.
- M. Dubois Matthieu, directeur d'exploitation : mdubois@granuloe.fr
- M. Jumez Victor, directeur général : vjumez@voe.bio
- la société GRANULOE : granuloe@voe.bio

Le tribunal administratif a nommé M. Yves Reumaux, commissaire enquêteur titulaire et M. Patrick Chlebowski, son suppléant, pour la conduite de cette consultation du public.

Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique d'ouverture de la consultation le lundi 16 juin 2025 de 19h00 à 20h30, et une réunion publique de clôture de la consultation le jeudi 04 septembre 2025 de 19h00 à 20h30, dans les locaux de la Salle du Dojo de LABOURSE situés Rue Jules Guesde.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de LABOURSE (62113) sise Rue Achille Larue :

- le jeudi 03 juillet 2025 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 06 août 2025 de 09h00 à 12h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 10 juin au 10 septembre 2025 inclus, sur le site de consultation, par courriel à l'adresse suivante : exploitation-granulation-labourse@mail.registre-numerique.fr et par courrier postal en mairie de LABOURSE adressées à l'attention de M. Yves Reumaux, commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur rendra public son rapport, assorti de ses conclusions motivées sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision du préfet et pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette consultation du public, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale en application du Code de l'environnement.